

Sanitaire d'entreprise



Nature des tâches

Ils donnent les premiers soins en cas d'accident, de malaise ou de maladie soudains des collaborateurs d'une entreprise. L'infirmerie de l'entreprise ou le lieu même de l'accident sont les endroits où ils exercent leur métier. La formation des collaborateurs, les recommandations qui peuvent leur être faites (médecine sociale), la prévention, les examens systématiques, les campagnes de vaccination font également partie de leur travail ; ils veillent au suivi des instructions du médecin et les exécutent.

Conditions d'admission

Elles ne sont pas uniformes, la plupart du temps : a) congé du métier exercé jusqu'à + b) maturité personnelle + c) connaissance des langues étrangères (contact avec les travailleurs émigrés) ; connaissances spécialisées pour les sanitaires d'entreprise qui exercent ce métier à titre accessoire : a) cours de secouriste pour les sanitaires d'entreprise qui exercent ce métier à titre principal + b) formation en soins médicaux de base dans l'armée, cours de base de sanitaire d'entreprise. Intérêt pour les questions médicales, résistance, bon contact, sensibilité, capacité à s'imposer, discrétion, mobilité corporelle et spirituelle, habileté pratique, bonne santé.

Formation

Concept de formation à 4 niveaux de la Croix rouge suisse (CRS), environ 4 jours de formation par niveau. Diplôme de fin d'études : certificat ou attestation des institutions de formation (reconnues par la CRS ou le SEFRI).

Cours de perfectionnement ou de remise à niveau.

Perspectives : sanitaire en chef dans une grande entreprise ; formateur/-trice.